

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le **25 SEP. 2020**

ID : 056-215601626-20200922-DB20200913-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 22 septembre 2020

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Guillaume GOURLAIN, Marianne POULAIN, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, Claude ORVOINE, Pascaline ALNO, Cédric ORVOEN, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Hélène BOLEIS, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Yolande ALLANIC, Emmanuelle TROCADERO, Sylvain BRITEL, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

Présents : 32
Pouvoir : 01

DIRECTION DES RESSOURCES

RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Marie-Christine LE NORMAND

La Ville de Ploemeur consacre chaque année un budget de 15.000 € destiné à la restauration des documents d'archives abîmés.

Chargé de mettre en œuvre ce programme de restauration, le service des archives municipales propose, pour l'année 2021, de poursuivre la restauration des registres paroissiaux et des registres de délibérations, documents à forte valeur historique, afin d'être sauvegardés et communiqués au public en salle de lecture.

Le choix s'est porté sur les lots suivants :

- Lot n°1 : 10 registres des délibérations du conseil municipal (1922-1972) ;
- Lot n°2 : 14 registres de tables décennales (1792-1912) ;
- Lot n°3 : 30 registres des baptêmes, mariages et sépultures (1775-1790).

Le devis de l'atelier retenu lors de la consultation sera soumis à l'avis technique des Archives départementales du Morbihan.

Cette opération peut être soutenue par :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % du montant hors taxe du devis ;
- le Conseil Départemental du Morbihan à hauteur de 30 % maximum du montant hors taxe du devis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 8 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 10 septembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental du Morbihan pour la restauration des documents.
- **DIT** que les crédits de ce programme sont inscrits au budget primitif.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire